Image not found or type unknown

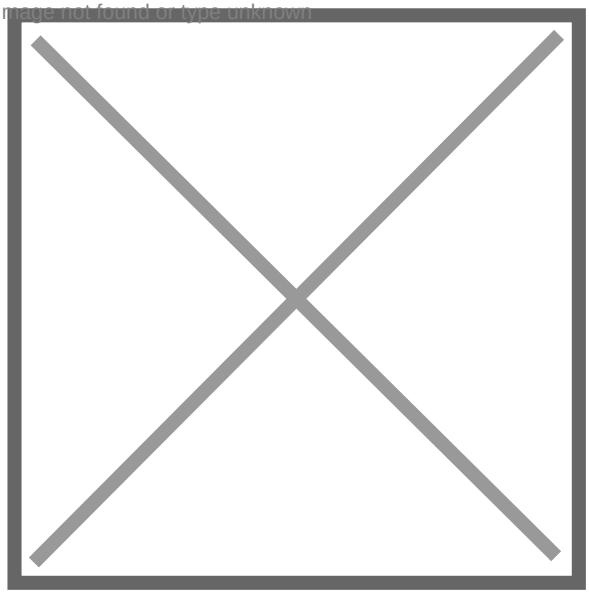

Reprise du travail suite à temps partiel thérapeutique

Par **MaxNOUTE**, le **10/04/2012** à **12:07**

Bonjour,

J'ai été en arrêt de travail à mi-temps thérapeutique.
J'ai prévenu mon employeur de ma reprise à temps complet suite à la fin de ce mi-temps.

Depuis ma reprise il y a bientôt 3 semaines je n'ai eu aucune visite de reprise avec la médecine du travail.

Est-ce normal ?
Peut-on me reprocher de ne pas avoir demandé moi-même une visite de reprise ou est-ce à mon employeur de la provoquer ?

Merci d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Bonne journée.
M.R.

Par **pat76**, le **10/04/2012** à **13:27**

Bonjour

Non ce n'est pas normal car votre employeur aurait dû solliciter un rendez-vous à la médecine

du travail avant que vous ne repreniez à temps complet.

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre emplotyeur dans laquelle vous lui demandez de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous lui précisez qu'il aurait dû de lui même prendre ce rendez-vous à la médecine du travail, avant de vous laissez reprendre votre poste à temps complet car vous étiez en mi-temps thérapeutique et qu'avant une reprise à temps complet, l'avis du médecin du travail est obligatoire.

Vous indiquez que vous faites votre demande au visa de l'article R 4624-18 du Code du Travail.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés